



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 mars 2016

Etaient Présents : M. Henri PONS, M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER, M. Alain BRIEUGNE, Mme Christiane LOUIS, M. Laurent BOYER, M. Gilles MASSOT, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, Mme Annabel THIERS, M. Richard LEROI, Mme Nathalie LIEUTAUD, Mme Patricia BOCCABELLA, M. Georges BOUQUET, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Mathieu JUSSEAU, Mme Françoise BACCULARD, M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA, Mme Dominique COURPRON-REDER.

Procurations : Mme Christine RICCA à M. Laurent BOYER,
Mme Sandrine POZZI à M. Jean-Pierre CANUT,
Mme Myriam LUCAS à Mme Annabel THIERS,
M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE,
M. Jean-Claude SERGEAT à M. Georges BOUQUET,
Mme Danielle MARCHAND à Mme Christiane LOUIS,
M. David ARQUEZ à Mme Lysiane VEIGNAL,
M. Harrys DUTHEIL à M. Henri PONS.

Secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER

Ouverture de la séance : 18H30

Clôture de la séance : 20h10

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER, fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 19 janvier 2016.

Compte-rendu adopté par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG).

Point n°1 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Henri PONS – Maire

En préliminaire, Monsieur le Maire expose que Monsieur SOURY-LAVERGNE l'a interrogé sur l'absence de diapositives détaillées dans le DOB sur les résultats de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire répond qu'il a seulement reporté dans le DOB le tableau des résultats 2015, et fait le choix de développer plus largement les orientations 2016 dans la mesure où les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe imposent de présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. C'est pourquoi le document présenté est différent de celui des années précédentes ; tous les détails sur les résultats 2015 lors de la séance de présentation du compte administratif 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire 2016 (déroulement d'un diaporama).

Monsieur Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG ont respectivement évoqués les thèmes suivants :

- La conséquence de l'augmentation des taux d'imposition par l'intercommunalité sur la fiscalité communale
- L'approbation des projets d'aménagement des entrées de ville
- Une interrogation sur le projet de la municipalité concernant l'aménagement du centre ancien
- Une interrogation sur le système de drainage des eaux de pluie après l'aménagement du terrain multisport
- Les engagements de la commune sur les traitements écologiques des espaces verts
- L'état d'avancement de la procédure de révision du PLU

Monsieur Jean CAZALA a déclaré que le rapport était dense.

Mme Dominique COURPRON-REDER n'a pas de question sur le rapport.

Monsieur le Maire a répondu à l'ensemble des questions

Le débat est clos à 19H30.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire doit être acté par une délibération et donne lieu à un vote.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et Mme Dominique COURPRON-REDER), approuve le rapport du débat d'orientation budgétaire 2016.

Point n°2 : Demande de subvention au Département au titre de l'aide exceptionnelle relative aux pluies diluviennes du 3 octobre 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose que les intempéries du samedi 3 octobre 2015 ont causé de lourds dégâts sur les chemins ruraux de la commune.

Les pluies diluviennes qui se sont abattues durant cette journée ont fortement déstabilisé les sols, causant notamment des glissements de boue.

Les chemins concernés sont :

- Chemin du Verdelet
- Chemin du Défend
- Impasse de la fontaine Gilouse
- Chemin des Barres

- Chemin d'accès à la station de transfert
- Chemin du col de Melet
- Chemin d'accès à la station d'épuration

Le montant des travaux de remise en état de ces voies est estimé à **232 000 € HT, soit 278 400 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide exceptionnelle.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux, et n'est pas plafonnée.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental 80 % HT	185 600 €
Auto financement de la commune 20% HT	46 400 €
TVA avancée par la Commune	46 400 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la réalisation de ces travaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide exceptionnelle ;**
- **de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide exceptionnelle et dit que les dépenses seront inscrites au BP 2016.

Point n°3 : Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon naturel

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose que la commune va procéder à l'aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon naturel, pour accueillir notamment la pratique du football.

Cette opération a été inscrite dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) pour un montant estimatif de 498 173 € HT.

Après consultation des entreprises, le montant définitif de cette opération est de 507 073,60 € HT (soit 608 488,32€ TTC).

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite l'aide de la Fédération Française de Football.

Cette aide peut être accordée à 10% sur le coût hors taxe des travaux, plafonnée à 100 000 €.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental (déjà votée)	298 903,80€
Aide de la Fédération Française de Football 10% HT	50 707,36€
Auto financement de la commune	157 462,44€
TVA avancée par la Commune	101 414,72€

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
- de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football et dit que les dépenses seront inscrites au BP 2016.

Point n°4 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2016 pour le projet d'aménagement du réseau pluvial autour du terrain multisport

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose que dans le cadre de l'aménagement du terrain multisport, il convient de procéder à la création du réseau pluvial.

L'enveloppe de l'opération est de **73 448.00 € HT soit 88 137,60 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2016.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental 80 % HT	58 758,40 €
Auto financement de la commune 20% HT	14 689,60€
TVA avancée par la Commune	14 689,60€

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2016 ;
- de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2016.

Le Conseil Municipal, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2016 et dit que les dépenses seront inscrites au BP 2016.

Point n°5 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Escola Felibrenco de la Crau »

Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER

Monsieur BOYER, adjoint délégué aux traditions et aux travaux, expose que la Commune a été sollicitée par l'association « Escola Felibrenco de la Crau » pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Cette association demande l'aide de la Commune afin de participer aux frais de la manifestation organisée les 19 et 20 mars 2016 pour accueillir la Nation Gardienne et fêter les 90 ans des arènes Chabaud.

Cette subvention permettra notamment de financer les dépenses de transport, l'organisation de spectacles et les frais de protocole.

Le montant demandé est de 8 600 euros.

Monsieur BOYER demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 600 € à l'association « Escolo Felibrenco de la Crau ».**
- **de dire que cette dépense sera inscrite au BP 2016.**

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 600 € à l'association « Escolo Felibrenco de la Crau » et dit que cette dépense sera inscrite au BP 2016.

Point n°6 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Souvenir Français – Comité d'Eyguières ».

Rapporteur : Monsieur Gilles MASSOT

Monsieur MASSOT, adjoint au Maire, délégué à la sécurité, aux événements et associations patriotiques, expose que la Commune, en partenariat avec l'association Souvenir Français souhaite soutenir le projet de voyage à Toulon/Fréjus, dans le cadre du devoir de mémoire, pour deux classes de CM2 de l'école élémentaire Gabriel Péri.

La Municipalité financera la partie transport de ce projet, à savoir la somme de 1 800 €.

Monsieur MASSOT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 € à l'association « Souvenir Français - Comité d'Eyguières »**
- **de dire que cette dépense sera inscrite au BP 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 € à l'association « Souvenir Français - Comité d'Eyguières » et dit que cette dépense sera inscrite au BP 2016.

Point n°7 : Création de tarifs pour le stage multi-activités des vacances de printemps 2016.

Rapporteur : Madame Sandrine POZZI

Madame POZZI, adjointe au Maire, déléguée à l'éducation, la jeunesse, la petite enfance et la restauration scolaire, soumet au Conseil Municipal les projets d'activités en direction des jeunes de 11 à 17 ans pour les vacances de printemps 2016, et propose d'en fixer les tarifs.

Semaine du 11 au 15 avril 2016 :

Stage multi-activités (escalade, tir à l'arc, jeux...)
du lundi au vendredi : 10h à 18h30

Ce stage peut accueillir au maximum 35 participants.

La participation des familles est de 30 euros par enfant pour la semaine, et de 7 euros pour la journée du vendredi.

Mme POZZI demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver les tarifs du stage en faveur des jeunes de 11 à 17 ans pour les vacances de printemps 2016 ;**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du stage en faveur des jeunes de 11 à 17 ans pour les vacances de printemps 2016.

Point n°8 : Création de tarifs municipaux dans le cadre des prestations liées au tourisme

Rapporteur : Madame Sophie ACHARD

Madame ACHARD, conseillère municipale déléguée au tourisme, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la reprise en régie municipale de l'office de tourisme, il convient de créer les tarifs liés à cette activité, pour l'année 2016.

- **Tarifs annonceurs (pour les encarts sur le site internet) :**

Chambre d'hôte	40 € par chambre
Hébergement divers sur Eyguières	70 € par hébergement
Hébergement divers dans les environs	80 € par hébergement
Restaurant/Pizzeria/traiteur	60 € par commerce
Commerces divers-artisans	50 € par commerce

- **Tarifs expositions**

PRESTATIONS	DUREE	TARIFS
Exposition dans la salle située place de l'ancien hôtel de ville, pour les Eyguiérens	à la semaine	20 €
Exposition dans la salle située place de l'ancien hôtel de ville, pour les extérieurs	à la semaine	30 €
Exposition salle du Moulin de l'Alcazar (juillet/août)	au mois	130 €

Ce tarif sera mis en application à compter de l'adoption de la présente délibération.

Madame Sophie ACHARD demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la création de ces tarifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ces tarifs.

Point n°9 : Déclassement et transfert dans la voirie communale de sections de voies départementales en agglomération

Rapporteur : Monsieur Henri PONS - Maire

Monsieur le Maire expose que, suite au projet d'aménagement de deux carrefours giratoires dans la commune, il convient de procéder au déclassement des sections de voies correspondantes sur la RD17 :

- pour le carrefour situé à l'intersection du chemin de la fontaine Gilouse et de l'avenue de l'hirondelle (entrée de la commune côté Salon-de-Provence) : du point PR 36+757 au point PR 38 ;
- pour le carrefour situé à l'intersection de la voie d'Aureille, de l'avenue Saint-Vérédème, du chemin des Cavalières et de la rue Paulin Mathieu (entrée de ville côté voie d'Aureille) : du point PR 34+655 au point PR 35+930.

Ces parties de la RD17 n'ont plus vocation à rester dans le domaine public départemental.

En conséquence, le Conseil Départemental propose le déclassement de ces voies et leur reclassement dans la voirie communale.

Le transfert s'étend à la totalité de l'emprise de la route entre les limites précitées.

Cette incorporation est réalisée aux conditions suivantes :

- 1°) Le transfert prend effet le jour de la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental ;
- 2°) Cette nouvelle domanialité emporte transfert de propriété au profit de la commune. Le transfert de propriété est effectué à titre gratuit ;
- 3°) L'attention de la commune est appelée sur l'existence possible, dans l'emprise de la voie transférée, de divers réseaux et elle s'engage à prendre toutes dispositions utiles propres à maintenir leur fonctionnement dans les conditions normales.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver le déclassement du domaine public départemental des voies ci-dessus énoncées et leur reclassement dans la voirie communale ;**
- **de l'autoriser à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages.**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Patricia BLANCHET-BHANG) approuve le déclassement du domaine public départemental des voies ci-dessus énoncées et leur reclassement dans la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions et des droits de préemption.
La séance est clôturée à 20h10.